

Note

Destinataires :

Insert TDA

Expéditeur :

David Carter-Whitney

Sous-ministre adjoint, Division de l'emploi et de la formation
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des
compétences

Date :

16 mars 2020

Objet :

**Prestation de la formation en apprentissage durant la
pandémie de COVID-19**

Madame, Monsieur,

Je vous transmets par la présente un complément d'information à la suite du message par lequel le premier ministre nous livrait ce matin la [déclaration d'une situation d'urgence](#) en vertu du paragraphe 7.0.1 (1) de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*. Sachant bien qu'il s'agit d'une situation difficile et en constante évolution, je m'engage à vous fournir les renseignements les plus à jour et à vous informer de son incidence sur la prestation des services d'emploi.

Dans sa déclaration, le premier ministre a d'une part promulgué des pouvoirs particuliers pour continuer à protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes et de toutes les familles et d'autre part annoncé un investissement accru pour améliorer l'intervention provinciale contre la COVID-19. Il a également fait savoir clairement que la plupart des entreprises pouvaient rester ouvertes et que les services gouvernementaux seraient maintenus pour que les citoyennes et les citoyens de l'Ontario continuent à recevoir le soutien dont ils ont besoin.

Le travail que vous faites a des retombées sur les moyens de subsistance d'un grand nombre de nos clients – et sur l'économie de l'Ontario. En conséquence, la continuité des services est importante. Nous voulons aussi veiller à protéger nos clients et à appuyer votre bien-être physique et mental et celui de votre personnel. Le ministère a également pris des mesures

pour assurer l'écart sanitaire et réduire au minimum les visites de clients à nos bureaux, par exemple en reportant les examens non essentiels.

Dans ces circonstances en évolution rapide, le ministère est ouvert à la possibilité de discuter d'une planification d'urgence avec vous par téléphone, au besoin, notamment des mesures que vous comptez prendre pour continuer à appuyer les apprentis et les informer des changements portant sur les cours ou l'horaire des cours. Les apprentis peuvent faire face à des difficultés uniques, différentes de celles d'autres clients d'Emploi Ontario. Si vous avez des questions cruciales qui exigent des réponses, veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant ministériel.

Pour les affaires qui concernent des clients nécessitant les services de l'Ordre des métiers de l'Ontario, l'Ordre continue pour le moment à offrir des services ininterrompus (en ligne et par téléphone) et, si les participants ont besoin de s'inscrire pour devenir membres de l'Ordre, ils peuvent encore le faire [en ligne](#) ou par téléphone en composant le 1 855 299-0028.

Enfin, pour obtenir les renseignements les plus à jour sur la COVID-19, je vous invite à visiter le [site Web du ministère de la Santé](#), qui est revu deux fois par jour, sept jours sur sept. La [page de ressources sur la COVID-19](#) contient également des questions et réponses, ainsi que des liens vers un complément d'information. Cette page sera continuellement mise à jour pour la diffusion des nouvelles informations disponibles.

Cordialement,

Original signé par

David Carter-Whitney
Sous-ministre adjoint
Division de l'emploi et de la formation